



VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 01\_01\_2025\_061

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

**OBJET :**

**Avancements de grade 2025  
à l'ancienneté**

**Création de 3 postes et  
suppression de 3 postes**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 23 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à M. Jean-François CLAPPAZ), Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à M. Paul KLEIN), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET).

*M Paul KLEIN est nommé secrétaire.*

**Le Conseil municipal,**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les tableaux d'avancements de grade 2025 à l'ancienneté concernant les agents communaux des catégories A, B et C,
- Vu l'Arrêté du Maire n° 62-2021 portant lignes directrices de gestion relatives aux procédures d'avancements de grade à compter de l'année 2021,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 17 septembre 2025,
- Vu les délibérations du Conseil municipal portant création des postes existants indiqués ci-après,
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, concernant les emplois permanents suivants :

**Filière technique :**

- Création d'un poste d'ingénieur hors classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'ingénieur principal à temps complet créé par la délibération n° 16 du 24 septembre 2024.

**Filière administrative :**

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet créé par la délibération n° 16 du 24 septembre 2024.

**A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**, concernant l'emploi permanent suivant :

**Filière technique :**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint technique à temps complet créé par la délibération n° 16 du 19 septembre 2017.
- Les postes ainsi créés permettront la nomination par voie d'arrêté des agents concernés éligibles au dispositif d'avancement de grade pour l'année 2025,
- la rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emploi correspondants,
- ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grade et emploi,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,  
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot-Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

